

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du Préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 février 2015

# Dossier de presse

## Dispositif des élèves pairs



*Promotion 2012 Frantz Fanon, Trinité*



*Remise de diplômes  
Janvier 2014*



*Visite du ministre de l'intérieur Manuel VALLS  
Octobre 2013*

### Contact presse

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr) 1/5

## Le dispositif

Le conseil des pairs consiste à rendre les élèves acteurs de leur propre sécurité. Il permet à certains jeunes, éprouvant des difficultés à se confier à un adulte, de pouvoir se tourner vers un camarade, qualifié de pair, volontaire pour exercer cette fonction et évalué par un psychologue.

Le pair reçoit à cet effet une sensibilisation particulière par les personnels de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) aux problématiques de sécurité et aux vulnérabilités pouvant être éprouvées par certains jeunes dans leur milieu familial, social ou scolaire.

Les pairs jouent en effet un rôle très important à l'adolescence et peuvent se révéler plus aptes que les adultes à comprendre certaines situations factuelles et à intervenir avec plus de pertinence dans certaines difficultés de la vie scolaire.

Il s'agit de mobiliser les capacités de certains jeunes disposant de compétences de médiateurs naturels vis à vis de leurs camarades.

L'objectif est de les rendre conscients de cette faculté et de les aider à la développer au profit de leurs camarades tout en veillant aussi à les rendre plus conscients de leurs propres limites (protection du pair).

Pour les jeunes qui acceptent cette fonction de pair, il s'agit de les responsabiliser et de leur faire confiance tout en les faisant participer différemment à la vie de l'école et en leur apprenant à répondre aux situations difficiles. Cette qualité de pair doit les conduire à développer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance ainsi que l'estime de soi. Il contribue à l'apprentissage à la citoyenneté.

Ce dispositif doit permettre de faire baisser les violences quotidiennes et les incivilités qui participent à une détérioration de la qualité de vie au sein de l'établissement.

## Pourquoi ?

Au départ un constat de la gendarmerie qui observe depuis 2005, une augmentation significative des violences en milieu scolaire se déroulant à l'intérieur et aux abords des établissements.

Des diagnostics réalisés en 2009 et 2010 précisent les différentes infractions survenues, leur périodicité et les modes opératoires.

La gravité des faits enregistrés révèle alors une montée en puissance de la violence et de la délinquance des jeunes, une diversification des faits répréhensibles et le recours de plus en plus systématique aux armes.

Ces évaluations ont servi de support aux patrouilles spécifiques, mais ont également permis d'orienter les mesures de prévention organisées au sein des établissements scolaires considérés.

Cette situation préoccupante au regard de la sécurité publique nécessitait une prise en charge globale et pluridisciplinaire pour mettre un terme à cette violence et rétablir des conditions propices aux études.

## Les objectifs

### ***Pour la Gendarmerie :***

- Disposer de relais au sein des diverses classes en mesure de poursuivre la veille de sécurité auprès des jeunes scolarisés ;
- Aider les pairs à créer un sentiment de confiance notamment avec les élèves les plus en difficulté au plan relationnel et en favorisant le maintien d'un bon climat de camaraderie dans la classe ;
- Développer chez le pair le souci de l'autre en portant son attention sur les élèves en souffrance ou présentant des comportements déviants (replis sur soi, baisse des résultats scolaires, fugues, etc.) ;
- Faire baisser la violence en modifiant les comportements et en développant la maîtrise de soi ;
- Aider les pairs à constituer des relais utiles de leurs camarades auprès des adultes référents (référents CESC, Correspondant Gendarmerie Sécurité de l'École (CGSE), Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), etc.).

### ***Pour l'éducation nationale :***

- Responsabiliser les élèves à leur propre sécurité en organisant la régulation par les pairs des relations entre élèves ;
- Développer l'esprit de groupe et la solidarité entre élèves au sein des différentes classes ;
- Développer chez les élèves la faculté de résoudre les conflits par le dialogue et non par la violence ;
- Faciliter les échanges et améliorer les relations entre élèves ainsi qu'entre élèves et professeurs ;
- Participer à l'éducation à la citoyenneté et au respect des autres ;
- Créer un climat propice aux études ;
- Sanctionner la fonction de pair par une reconnaissance particulière et valorisante.

## Public visé

Les seuls élèves qui se portent volontaires et qui ont envie d'apporter une plus-value au climat de leur classe, en instaurant des relations de confiance, basées sur l'empathie et le souci de l'altérité.

Les élèves des classes de seconde et de première année professionnelle sont plus particulièrement sensibilisés à chaque rentrée scolaire afin de pérenniser le dispositif sur les années suivantes.

## Fonctionnement

### **Étape 1 :**

À l'occasion des interventions de la BPDJ, le projet de conseil des pairs est présenté dans les classes en même temps que le point-écoute active gendarmerie – protection judiciaire de la jeunesse.

### **Étape 2 :**

Les élèves intéressés par la fonction de pair se font connaître auprès du référent CESC de l'établissement, du correspondant gendarmerie sécurité de l'école, de la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

### **Étape 3 :**

Préalablement à son entrée en fonction, le pair volontaire est évalué individuellement par la psychologue qui établit un diagnostic permettant de préciser l'opportunité de la candidature et la motivation du pair (convocations à établir pour organiser le planning de la psychologue).

### **Étape 4 :**

La BPDJ débute la formation. Elle se décompose en trois modules d'environ quatre heures chacun. Le premier module traitant de la loi et le mineur, avec une étude d'infractions spécifiques et des différentes formes de violence. Le deuxième module de prévention de la toxicomanie et des dangers des multimédias comprenant également une présentation de l'écoute active, ainsi que de la gestion de la colère. Le dernier est axé sur des mises en situation.

### **Étape 5 :**

Remise officielle et solennisée d'un diplôme de pair, qui peut être inséré dans le dossier scolaire. Cette remise est opérée conjointement par les chefs d'établissements et le commandant de la gendarmerie de la Martinique., avec la présence éventuelle de responsables institutionnels (sous-préfet, représentant du rectorat, maire, procureur de la République, directeur de la PJJ...).

### **Étape 6 :**

Point de situation régulier avec les pairs au cours des points-écoute mis en place mensuellement ou par tout moyen en cas d'urgence. Les référents CESC et le correspondant gendarmerie – sécurité de l'école doivent être les relais habituels des pairs pour les problématiques urgentes nécessitant une réaction immédiate.

Les pairs dans les situations délicates doivent être en mesure d'orienter l'élève en difficulté vers le professionnel le plus approprié (référént CESC, correspondant gendarmerie sécurité de l'école, éducateur de la PJJ, brigade de prévention de la délinquance juvénile, psychologue, etc.).

### **Étape 7 :**

Supervision des pairs qui le souhaitent par un psychologue à l'occasion des points-écoute PEAG/PJJ. Des échanges ont lieu tout au long de l'année avec les personnels en charge du PEAG/PJJ.

### **Étape 8 :**

Bilan en cours d'année (février – mars) : un suivi dans le cadre des points-écoute gendarmerie des groupes cibles (classes disposant d'un pair) et des groupes de référence (classes ne disposant pas de pair) est effectué. Une évaluation de l'évolution des groupes cibles par rapport aux groupes de référence est initiée. Le climat général au sein de l'établissement est également apprécié.

**Bilan annuel au mois de juin** : un audit des pairs ayant rempli cette fonction est réalisé. Les points positifs et négatifs tirés du fonctionnement du conseil des pairs sont déterminés, en vue d'une approche qualitative du dispositif et des améliorations à apporter. Une réunion bilan avec l'ensemble des partenaires est organisée.

## Bilan

	2009-2010 Volontaires/retenus	2010-2011 Volontaires/retenus	2011-2012 Volontaires/retenus	2012-2013 Volontaires/retenus	2013-2014 Volontaires/retenus
<b>TRINITÉ</b>	<b>66/26</b>	<b>116/43</b>	<b>63/45</b>	<b>62/47</b>	<b>78/47</b>
<b>FRANÇOIS</b>	-	<b>11/11</b>	<b>77/54</b>	<b>33/25</b>	<b>36/27</b>
<b>BELLEFONTAINE</b>	-	-	-	<b>76/31</b>	<b>35/21</b>
<b>LORRAIN</b>	-	-	-	-	<b>50/35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66/26</b>	<b>127/54</b>	<b>140/99</b>	<b>171/103</b>	<b>199/130</b>

Comme prévu, le dispositif a été étendu au lycée Raymond Nérès du Marin.

Pour l'année 2014/2015, 202 élèves ont intégré le dispositif ; ce qui amène à 614, le nombre de jeunes formés comme élèves-pairs en Martinique.

## Les récipiendaires pour l'année 2014/2015

- **Trinité** : Cité scolaire Frantz Fanon (72 élèves plus 3 adultes) ;
- **François** : LPO La Jetée (22 élèves plus 1 adulte) ;
- **Lorrain** : LPO Joseph Pernock (35 élèves) ;
- **Bellefontaine** : LPO Nord Caraïbes (09 élèves) ;
- **Marin** : LP Nérès (41 élèves plus 5 adultes).